

Plan de Paysage et de Biodiversité des Gorges de l'Ardèche

SYNTHÈSE DE LA PHASE 2

- Orientations
- Objectifs de qualité paysagère
- Pistes d'actions

PHASE 1

Diagnostic
(6 MOIS)

Février - Juillet 2024

PHASE 2

Orientations

(5 MOIS)

Août - Décembre 2024

PHASE 3

Programme d'action
(7 MOIS)

Janvier - Juillet 2025

ORIENTATION 1

Vers un capital nature sécurisé, moteur de la vie locale



ORIENTATION 2

Vers des bourgs et des villages vivifiés



ORIENTATION 3

Vers une agriculture renforcée, soutenue



ORIENTATION 4

Vers un tourisme et des loisirs fondés sur les patrimoines naturels et culturels



ORIENTATION 5

Vers une gouvernance et des moyens affermis



ORIENTATIONS

Cinq trajectoires à suivre

Les enjeux majeurs dégagés par le travail de diagnostic structurent logiquement les axes d'une politique du paysage et de la biodiversité à l'échelle du territoire des gorges de l'Ardèche.

OBJECTIFS

de Qualité Paysagère et de Biodiversité (OQPB)

Les 5 orientations sont déclinées en plusieurs objectifs dont la formulation, le nombre et l'urgence ont été discutés collectivement en ateliers (25 septembre 2024), en comité technique (08 novembre 2024) puis en Conseil de territoire (28 novembre 2024)

1.1.

Préserver et valoriser les paysages « naturels » et la biodiversité

1.2.

Améliorer la connaissance des patrimoines et la partager

2.1.

Identifier, pérenniser et mettre en valeur le paysage et la biodiversité des villages

2.2.

Développer les mobilités actives et les transports collectifs et les valoriser dans le paysage

Orientation 1

- 1.1. Préserver et valoriser les paysages « naturels » et la biodiversité**
- 1.1.1. Porter attention aux sites à forts enjeux écologiques et paysagers non protégés
-  Préservation des zones à forts enjeux écologiques
 -  Préservation des sites à forts enjeux écologiques
 -  Préservation des réseaux de mares
 -  Amélioration de la lisibilité de l'emprise de la RNN
- 1.1.2. Assurer la fonctionnalité des continuités écologiques et des milieux
- Ruptures potentielles de continuités écologiques à atténuer
-  Obstacles au déplacement de la faune aquatique
 -  Extensions urbaines récentes
- (Fond IGN) Évaluation de l'impact du réseau routier
-  Mise en valeur et préservation des ripisylves
- 1.1.3. Soutenir les bonnes pratiques de gestion des milieux
-  Parcelles forestières publiques : poursuite des démarches d'adaptation au changement climatique
 -  Forêts de chênes verts relativement résilientes
 -  Cours d'eau directement exposés aux intrants agricoles
- 1.1.4. Prévenir le risque incendie
-  Pistes DFCl existantes
 -  Citernes existantes
- (Fond IGN) Routes et chemins : des coupes-feux à part entière
-  Remplacement des bois de pins par des essences moins inflammables (sauf le bois de Bruyère, ZNIEFF)
 -  Gestion des lisières entre espaces habités et forestiers
- Redéploiement pastoral
-  Landes
 -  Friches
- 1.1.5. Encourager la sobriété énergétique et planifier le développement des énergies renouvelables
- Zones déconseillées : Massif de la Dent de Rez, Gorges de l'Ardèche, Abords de l'Aven d'Orgnac, Ruissseau du Rimouren
- 1.2. Améliorer la connaissance environnementale et la partager :** paysage, biodiversité, géologie, patrimoine historique
- 1.2.1. Améliorer les connaissances sur les secteurs du territoire et les groupes taxonomiques moins connus
- 1.2.2. Développer le suivi des milieux et espèces
- 1.2.3. Réaliser des ABC
- 1.2.4. Établir un PSMV des sites géologiques remarquables
-  Grottes, avens et gouffres
- 1.2.5. Intensifier le partage des connaissances acquises

Orientation 4

- 4.1. Développer et promouvoir une identité touristique autour des patrimoines adaptée aux évolutions climatiques et favorable aux habitants**
- 4.1.1. Développer et prioriser les visites naturalistes et culturelles guidées
-  Financement et multiplication de médiateurs et éco-gardes, en particulier sur les lieux très fréquentés
- 4.1.2. Favoriser l'offre de contemplation de la Nature et des paysages
-  Belvédères existants : Sensibilisation à approfondir.
 -  Création d'un site d'observation des rapaces au serre de Tourne ?
- 4.1.3. Donner à voir et à comprendre l'histoire du territoire
-  Valorisation des sites patrimoniaux comme la Maladrerie des Templiers ou les sites dolméniques
- 4.1.4. Valoriser les sites fréquentés ou à potentiel et résorber les points noirs

2.3. Conforter la vie des villages à l'année et l'économie circulaire

- 3.1.** Accompagner une agriculture diversifiée, résiliente, favorable aux paysages et à la biodiversité
- 3.2.** Promouvoir l'agriculture du territoire et son patrimoine

- 4.1.** Développer une identité touristique autour des patrimoines, adaptée au climat et favorable aux habitants

Orientation 2

- 2.1. Identifier, pérenniser et mettre en valeur les patrimoines villageois**
- 2.1.1. Requalifier les espaces publics et les accès vers les villages et les gorges
- Gestion du risque inondation et ruissellement près des villages
- Amélioration du confort thermique, des circulations douces et de l'intégration écologique des zones bâties
-  Requalification des accès
 -  Identification et protection des reliefs marquants de l'urbanisation
 -  Mise en valeur et préservation des villages patrimoniaux
 -  Requalification des espaces publics
- 2.1.2. Améliorer les quartiers récents d'urbanisation diffuse (NC)
-  Réinvention de lisières villageoises
 -  Zones d'urbanisation diffuse
- 2.1.3. Accompagner et maîtriser le développement photovoltaïque
-  Bâti : Identification des toitures adaptées aux sites et aux paysages
- 2.1.4. Identifier et valoriser les points de vue vers/ depuis/ dans les villages
- 2.1.5. Sensibiliser les élus et la population à la qualité architecturale et paysagère
- 2.1.6. Encourager la biodiversité dans les villages
- 2.2. Développer les mobilités actives et les valoriser dans le paysage**
- 2.2.1. Réaliser un schéma des mobilités actives à l'échelle du futur Grand Site de France
- 2.2.2. Assurer les connexions entre les cheminements doux existants et en développer de nouveaux (entre les communes, avec les territoires voisins et les sites fréquentés)
-  Voies vertes existantes (notamment la Via Rhôna)
 -  Grande Traversée Ardèche VTT
 -  GR
 -  Principaux sentiers balisés
 -  Route des Gorges : Développement des circulations douces
 -  Aménagement de « routes-paysage »
- 2.2.3. Améliorer les traversées de l'Ardèche
- 2.3. Conforter la vie des villages à l'année et l'économie circulaire**
- 2.3.1. Soutenir le retour des habitants et des services et activités au cœur des villages
- 2.3.2. Accompagner l'animation sociale, culturelle et festive des villages
- 2.3.3. Faciliter le travail et l'hébergement des saisonniers du territoire
- 2.3.4. Favoriser l'économie circulaire et locale du BTP

- 4.1.4. Valoriser les sites fréquentés ou à potentiel et résorber les points noirs
-  Maillage de sites touristiques reconnus ou à potentiel (fermes, coopératives agricoles, sites de baignade, musées, sites d'escalade, centres-équestre, parcs de loisirs, maisons forestières, départs de sentiers découverte, sites de sport en eau vive,...)
- 4.1.5. Optimiser la gestion de l'eau et valoriser la fraîcheur
-  Valoriser la fraîcheur des grottes, avens et gouffres
- 4.2. Renforcer la coordination des actions touristiques et les échanges**
- 4.2.1. Développer des contenus culturels complémentaires entre les sites
- 4.2.2. Développer une gestion harmonisée des chemins de randonnée (cf. 2.2.2.)
- 4.2.3. Connaître et mettre en oeuvre des outils de maîtrise de la fréquentation

4.2. Renforcer la coordination des actions touristiques et les échanges

- 5.1.** Formaliser et organiser la gestion du site classé de la Combe d'Arc
- 5.2.** Affirmer la gouvernance du futur Grand Site de France des Gorges de l'Ardèche
- 5.3.** Animer le Plan de Paysage et de Biodiversité

Orientation 3

- 3.1. Accompagner une agriculture diversifiée, résiliente et favorable aux paysages, à la biodiversité et aux services écosystémiques**
- 3.1.1. Protéger les terres agricoles sur le long terme
- 3.1.2. Encourager la diversité des productions locales
-  Soutien à la lavandiculture
 -  Viticulture à pérenniser (notamment dans la plaine du Rhône)
 -  Vergers à pérenniser (notamment au sud)
 -  Ensemble des zones cultivées : expérimentation de nouvelles pratiques et cultures pour s'adapter au changement climatique
 -  Prairies
- 3.1.3. Accompagner le déploiement du pastoralisme, gestionnaire des milieux
- 3.1.4. Promouvoir les pratiques agro-écologiques
-  Pâturage des landes et garrigues qui ont tendance à se refermer
 -  Reconquête pastorale ou agricole des friches à déployer
 -  Développement du pâturage en sous-bois
 -  Parcelles en agriculture biologique : Poursuite des démarches de gestion écologique des parcelles (Enherbement des rangs de vignes, maintien de haies, murets et arbres isolés...)
- 3.2. Promouvoir l'agriculture du territoire et son patrimoine**
- 3.2.1. Favoriser l'agri-tourisme et la qualité de l'accueil à la ferme
-  Valorisation des nombreuses exploitations agricoles
- 3.2.2. Encourager les circuits courts et promouvoir les productions locales (NC)
-  Plan alimentaire territorial de la CC des Gorges de l'Ardèche : Extension et intensification des PAT
 -  Commercialisation systématique des productions locales dans les grandes surfaces du secteur
- 3.2.3. Réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti et paysager agricole et rural
-  Préservation du réseau dense de murets et terrasses
 -  Inventaire du patrimoine rural
- 3.2.4. Accompagner la reconversion des bâtiments d'activités agricoles et assurer leur bonne intégration dans leur environnement

Orientation 5

(Non cartographiée)

Légende

Carte de synthèse des OQPB

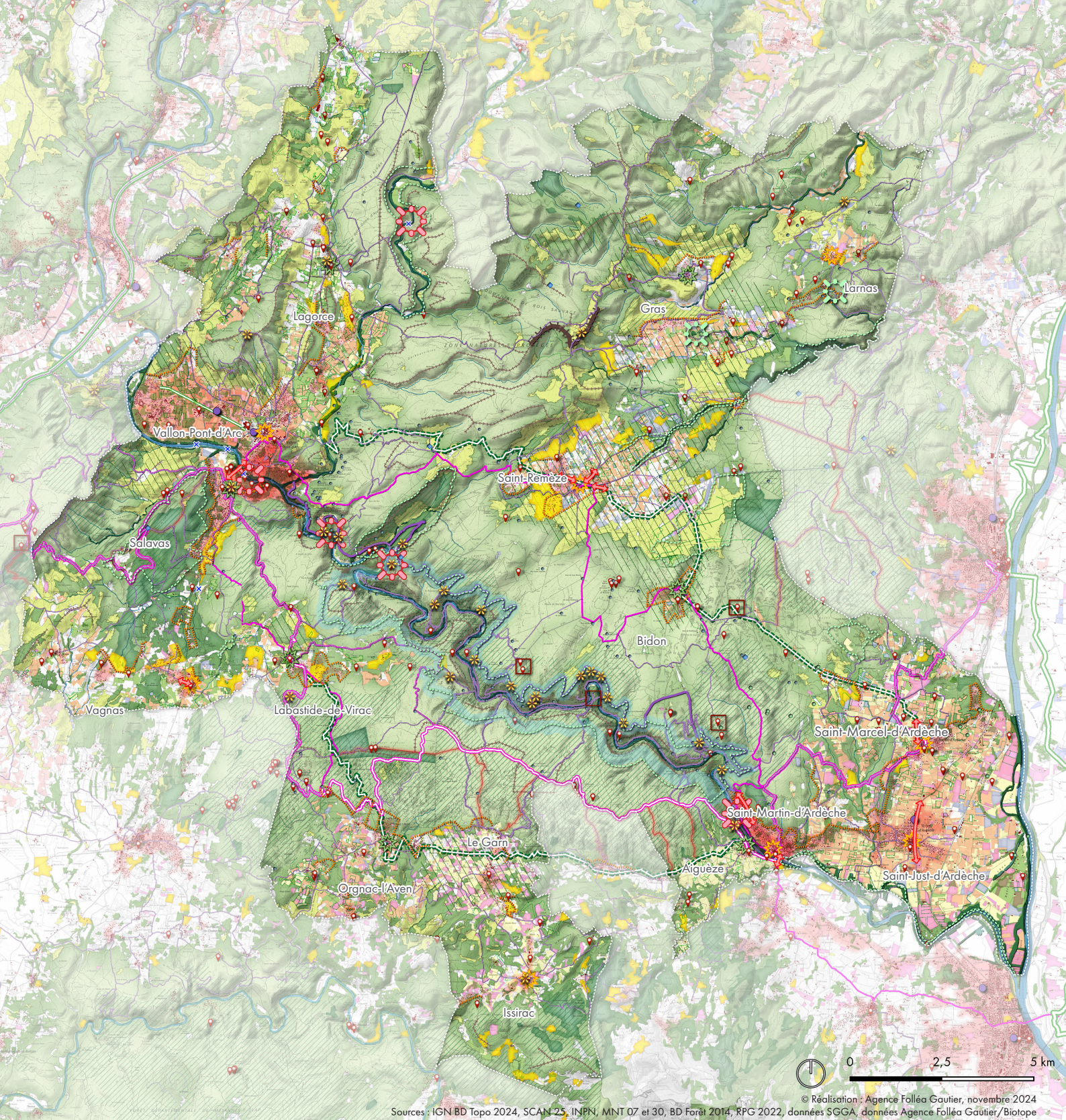
(verso)

PISTES D' ACTIONS

Vers l'opérationnalité

Elles permettent de rendre les objectifs plus concrets et préparent la phase 3, consacrée à l'élaboration détaillée d'un programme d'actions.

Elles sont en partie issues des ateliers de concertation et certaines ont été présentées comme prioritaires par les membres du Conseil de Territoire de la phase 2 (voir Volume 2 du PPB).



À VENIR ...

PHASE 3

(7 mois) : PROGRAMME D'ACTIONS

Janvier / Février 2025

ETAPE 1

Pré-sélection des actions à approfondir

COTECH n°4
30 janvier 2025

Mars / Avril / Mai

ETAPE 2.

Élaboration des fiches-actions

Conseil de Territoire - COPIL n°4
20 mars 2025

Ateliers de concertation «Fiches-actions»
Avril 2025

Juin / Juillet

ETAPE 3.

Calendrier de mise en œuvre et finalisation

Juin 2025
COTECH n°5

Juillet 2025
Conseil de Territoire n°5